



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 22

Réunion du :	Jeudi 3 mars 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
- Reports de rencontres

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats. La Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matches de retard en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, La Commission prendra, en plein accord avec le Comité de Direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.



RENCONTRE U18 D1

En raison de la coupe du Var la rencontre championnat suivante sera joué le :
CUERS/PIERREFEU - PTT TOULON à jouer le 27/03/2022 (reporté).

Les matchs de coupe du Var contre les équipes de Ligue se joueront le 20 03 2022 (journée de rattrapage ligue)
ou en semaine avec accord des deux clubs.

Les matchs U18 D1 ST Maximin – USAM est maintenu au 20/03/2022.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

ROCBARON : match U15 D3 poule A du 06.03.2022. Modification d'heure.
Amende financière de 16 € à imputer à ROCBARON pour modification tardive (24078577).

SIX FOURS LE BRUSC : report du match U16 D2 du 06.03.2022 au 30.04.2022.
Amende financière de 16 € à imputer à SIX FOURS LE BRUSC pour modification tardive (24057728)

MATCHS EN RETARD

A jouer le 06 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U17 D2

VAL D'ISSELE - RAMATUELLE du 09/01/2022

A jouer le 13 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D1

USAM -PTT TOULON du 30/01/2022

A jouer le 19 MARS 2022

U18 D2

ESTEREL - ST TROPEZ LA BAIE du 30/01/2022

U16 D2 poule B

VIDAUBAN - CŒUR DU VAR du 08/01/2022

A jouer le 20 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U19 D1 poule A

SC TOULON / FC BELGENTIER du 27/02/2022 (52289.2)

U18 D2

LE BEAUSSET – LA CADIÈRE du 30/01/2022

U16 D1

DRAGUIGNAN – FC SEYNOIS du 05 /12/2021



LORGUES– RACING FC du 09 /01/2022
FREJUS – COGOLIN du 16/01/2022
SP TOULON – FC HYERES du 23/01/2022

A jouer le 27 MARS 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D1
CUERS/PIERREFEU – PTT TOULON du 20/03/2022

A jouer le 30 MARS 2022

U16 D2
CŒUR DU VAR – SIX FOURS LE BRUSC FC du 06/03/2022

A jouer le 10 AVRIL 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U16 D1
FC SEYNOIS –LA VALETTE du 28/11/2021

U15 D 1
HYERES FC - TOULON USAM du 28/11/2021

A jouer le 17 AVRIL 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U17 D1
St MANDRIER – ASPTT TOULON du 16/01/2022
SC TOULON - LAN CAMPSOIS du 16/01/2022

U15 D 1
HYERES FC - RACING FC du 30/01/2022

U16 D2 poule B
LA LONDE – LES VALLONS du 29/01/2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} parution

U16 D2
VIDAUBAN FC – O .ST MAXIMIN du 26/02/2022

U15 D2
LA CADIÈRE – LE BEAUSSET du 02/03/2022

Prochaine réunion
Jeudi 10 Mars 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN